



**RETURN BIDS TO - RETOURNER LES SUBMISSIONS À :**

Unité de réception des soumissions de l'Agence Parcs Canada  
Service national de passation de marchés  
635 – 8 Avenue S.O., pièce 1300  
Calgary (AB) T2P 3M3

**REQUEST FOR QUOTATION**

**DEMANDE DE PRIX**

**Quotation to: Parks Canada Agency**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred or attached hereto, the goods, services and construction listed herein or on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Prix aux : l'Agence Parcs Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments – Commentaires :**

En raison de la nature de la demande de soumissions, les soumissions transmises à l'Agence Parcs Canada par courriel ou par télécopieur ne seront pas acceptées.

**Issuing Office – Bureau de distribution :**

l'Agence Parcs Canada  
Service national de passation de marchés  
635 – 8 Avenue S.O., pièce 1300  
Calgary (AB) T2P 3M3

<b>Title - Sujet</b> Récolte de venaison de Ligaay gwii sdiihlda – Projet de restauration de l'équilibre des cerfs sur les îles Ramsay et Lyell – Gwaii Haanas		
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> 5P420-16-5338/A	<b>Date</b> 10 février 2017	
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b>		
<b>GETS Reference No.   N° de référence de SEAG</b> PW-17-00768634		
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b>  <b>At - à :</b> 14 h 00 <b>On - le :</b> 24 février 2017		<b>Time Zone - Fuseau horaire</b> Heure avancée des rocheuses (HAR)
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant - Usine :</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination :</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other - Autre :</b> <input type="checkbox"/>		
<b>Address Enquiries to - Adresser toutes questions à</b> Ryan Taylor		
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (403) 292-8503	<b>Fax No. -N° de télécopieur</b> (403) 292-4475	<b>Email Address - Courriel</b> <a href="mailto:ryan.taylor@pc.gc.ca">ryan.taylor@pc.gc.ca</a>
<b>Destination of Goods, Services, and Construction - Destination des biens, services, et construction</b> Réserve de parc national, réserve d'aire marine nationale de conservation, et site du patrimoine haïda Gwaii Haanas		

**TO BE COMPLETED BY THE BIDDER - À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE**

<b>Vendor/ Firm Name - Raison sociale et adresse du fournisseur/ de l'entrepreneur</b>	
<b>Address - Adresse</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b>	<b>Fax No. - N° de télécopieur</b>
<b>Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/ Firm (type or print) - Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

N° de l'invitation  
5P420-16-5338/A

N° de la modification  
00

Autorité contractante  
Ryan Taylor

N° de réf. du client  
PO-

Titre  
Récolte de venaison de Llgaay gwii sdiyhda – Projet de restauration de l'équilibre des cerfs sur les îles Ramsay et Lyell – Gwaii Haanas

## TABLE DES MATIÈRES

<b>PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX</b>	<b>3</b>
1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	3
1.2 ÉNONCÉ DES TRAVAUX	3
1.3 COMPTE RENDU	3
<b>PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES</b>	<b>3</b>
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	3
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	3
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION	3
2.4 LOIS APPLICABLES	4
<b>PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS</b>	<b>4</b>
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	4
<b>PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION</b>	<b>5</b>
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	5
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION - NOTE COMBINÉE LA PLUS HAUTE SUR LE PLAN DU MÉRITE TECHNIQUE ET DU PRIX	5
<b>PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES</b>	<b>6</b>
5.1 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	6
<b>PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT</b>	<b>8</b>
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	9
6.2 ÉNONCÉ DES TRAVAUX	9
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	9
6.4 DURÉE DU CONTRAT	9
6.5 RESPONSABLES	9
6.6 DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES	11
6.7 PAIEMENT	11
6.8 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	11
6.9 DÉPÔT DIRECT	12
6.10 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	12
6.11 LOIS APPLICABLES	12
6.12 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	12
6.13 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CUA</i>	12
6.14 INSPECTION ET ACCEPTATION	13
<b>ANNEXE A – ÉNONCÉ DES TRAVAUX</b>	<b>14</b>
<b>ANNEXE B – BASE DE PAIEMENT</b>	<b>18</b>
<b>ANNEXE C – CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUES</b>	<b>ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.</b>
<b>ANNEXE « D » ATTESTATION ET PREUVE DE CONFORMITÉ EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL (SST)</b>	<b>21</b>
<b>ANNEXE « E » DISPOSITIONS RELATIVES À L'INTÉGRITÉ – LISTE DE NOMS</b>	<b>24</b>

N° de l'invitation  
5P420-16-5338/A

N° de la modification  
00

Autorité contractante  
Ryan Taylor

N° de réf. du client  
PO-

Titre  
Récolte de venaison de Llgaay gwii sdiihlda – Projet de restauration de l'équilibre des cerfs sur les îles Ramsay et Lyell – Gwaii Haanas

---

## **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Exigences relatives à la sécurité**

La présente demande de soumissions ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **1.2 Énoncé des travaux**

Les travaux à exécuter sont décrits en détail à l'article 6.2 des clauses du contrat éventuel.

### **1.3 Compte rendu**

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

## **PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

### **2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2016-04-04), Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Toute référence au ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux sera supprimée et remplacée par le ministre de l'Environnement et du Changement climatique aux fins de l'Agence Parcs Canada. Toute référence au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux sera supprimée et remplacée par l'Agence Parcs Canada.

### **2.2 Présentation des soumissions**

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de l'Agence Parcs Canada (APC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

En raison de la nature de la demande de soumissions, les soumissions transmises à l'Agence Parcs Canada par courriel ou par télécopieur ne seront pas acceptées.

### **2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission**

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins huit (8) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

N° de l'invitation  
5P420-16-5338/A

N° de la modification  
00

Autorité contractante  
Ryan Taylor

N° de réf. du client  
PO-

Titre  
Récolte de venaison de Liigaay gwii sdiilhda – Projet de restauration de l'équilibre des cerfs sur les îles Ramsay et Lyell – Gwaii Haanas

---

Bidders should reference as accurately as possible the numbered item of the bid solicitation to which the enquiry relates. Care should be taken by Bidders to explain each question in sufficient detail in order to enable Canada to provide an accurate answer. Technical enquiries that are of a proprietary nature must be clearly marked "proprietary" at each relevant item. Items identified as "proprietary" will be treated as such except where Canada determines that the enquiry is not of a proprietary nature. Canada may edit the question(s) or may request that the Bidder do so, so that the proprietary nature of the question(s) is eliminated, and the enquiry can be answered to all Bidders. Enquiries not submitted in a form that can be distributed to all Bidders may not be answered by Canada.

## 2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Colombie-Britannique, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province

ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

## PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

### 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (un [1] exemplaire papier)

Section II : Soumission financière (un [1] exemplaire papier)

Section III : Attestations (un [1] exemplaire papier)

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission :

- (a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- (b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

#### Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

N° de l'invitation  
5P420-16-5338/A

N° de la modification  
00

Autorité contractante  
Ryan Taylor

N° de réf. du client  
PO-

Titre  
Récolte de venaison de Liigaay gwii sdiihlda – Projet de restauration de l'équilibre des cerfs sur les îles Ramsay et Lyell – Gwaii Haanas

---

## **Section II : Soumission financière**

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

## **Section III : Attestations**

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et les renseignements additionnels exigés à la partie 5.

## **PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

### **4.1 Procédures d'évaluation**

- (a) Les soumissions seront évaluées en fonction de toutes les exigences figurant dans la demande de soumissions, y compris les critères d'évaluation technique et financière.
- (b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

#### **4.1.1 Évaluation technique**

##### **4.1.1.1 Critères techniques obligatoires**

Les soumissions techniques seront évaluées en fonction des critères techniques obligatoires énoncés à l'annexe C.

##### **4.1.1.2 Critères techniques cotés**

Les soumissions techniques seront évaluées en fonction des critères techniques cotés énoncés à l'annexe C.

#### **4.1.2 Évaluation financière**

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, taxes applicables en sus, destination FAB, incluant les droits de douane et les taxes d'accises canadiens.

### **4.2 Méthode de sélection - Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique et du prix**

1. Pour être déclarée recevable, une soumission doit:
  - a. respecter toutes les exigences de la demande de soumissions; et
  - b. satisfaire à tous les critères obligatoires; et
  - c. obtenir le nombre minimal de 30 points exigés pour l'ensemble des critères d'évaluation techniques cotés. L'échelle de cotation compte 60 points.
2. Les soumissions qui ne répondent pas aux exigences (a) or (b) or (c) seront déclarées non recevables.
3. La sélection sera faite en fonction du meilleur résultat global sur le plan du mérite technique et du prix. Une proportion de 70% sera accordée au mérite technique et une proportion de 30% sera accordée au prix.
4. Afin de déterminer la note pour le mérite technique, la note technique globale de chaque soumission recevable sera calculée comme suit : le nombre total de points obtenus sera divisé par le nombre total de points pouvant être accordés, puis multiplié par 70%.

N° de l'invitation  
5P420-16-5338/A

N° de la modification  
00

Autorité contractante  
Ryan Taylor

N° de réf. du client  
PO-

Titre  
Récolte de venaison de Liigaay gwii sdiilhda – Projet de restauration de l'équilibre des cerfs sur les îles Ramsay et Lyell – Gwaii Haanas

5. Afin de déterminer la note pour le prix, chaque soumission recevable sera évaluée proportionnellement au prix évalué le plus bas et selon le ratio de 30%.
6. Pour chaque soumission recevable, la cotation du mérite technique et la cotation du prix seront ajoutées pour déterminer la note combinée.
7. La soumission recevable ayant obtenu le plus de points ou celle ayant le prix évalué le plus bas ne sera pas nécessairement choisie. La soumission recevable qui obtiendra la note combinée la plus élevée pour le mérite technique et le prix sera recommandée pour l'attribution du contrat.

Le tableau ci-dessous présente un **exemple** où les trois soumissions sont recevables et où la sélection de l'entrepreneur se fait en fonction d'un ratio de 70/30 à l'égard du mérite technique et du prix, respectivement.

Méthode de sélection – Note combinée la plus élevée sur le plan du mérite technique (70 %) et du prix (30 %)				
		Soumissionnaire 1	Soumissionnaire 2	Soumissionnaire 3
Note technique globale		30/60	55/60	45/60
Prix évalué de la soumission		30 000 \$	55 000 \$	80 000 \$
Calculs	Note pour le mérite technique	$30/60 \times 70 = 35$	$55/60 \times 70 = 64,16$	$45/60 \times 70 = 52,5$
	Note pour le prix	$30/30 \times 30 = 30$	$30/55 \times 30 = 16,36$	$30/80 \times 30 = 11,25$
Note combinée		75	80,52	63,75
Note globale		2 <sup>e</sup>	1 <sup>er</sup>	3 <sup>e</sup>

## PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

### 5.1 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

#### 5.1.1 Ancien fonctionnaire

N° de l'invitation  
5P420-16-5338/A

N° de la modification  
00

Autorité contractante  
Ryan Taylor

N° de réf. du client  
PO-

Titre  
Récolte de venaison de Ilgaay gwii sdiihlda – Projet de restauration de l'équilibre des cerfs sur les îles Ramsay et Lyell – Gwaii Haanas

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'attribution du contrat. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des soumissions est complétée, le Canada informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra la soumission non recevable.

Aux fins de cette clause,

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- (a) un individu;
- (b) un individu qui s'est incorporé;;
- (c) une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- (d) une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la [Loi sur les prestations de retraite supplémentaires](#), L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la [Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes](#), L.R., 1985, ch. C-17, à la [Loi sur la continuation de la pension des services de défense](#), 1970, ch. D-3, à la [Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada](#), 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la [Loi sur les allocations de retraite des parlementaires](#), L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la [Loi sur le Régime de pensions du Canada](#), L.R., 1985, ch. C-8.

#### Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension? **Oui** ( ) **Non** ( )

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- (a) le nom de l'ancien fonctionnaire;
- (b) la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) et les [Lignes directrices sur la divulgation des marchés](#).

#### Directive sur le réaménagement des effectifs

N° de l'invitation  
5P420-16-5338/A

N° de la modification  
00

Autorité contractante  
Ryan Taylor

N° de réf. du client  
PO-

Titre  
Récolte de venaison de Liigaay gwii sdiihlda – Projet de restauration de l'équilibre des cerfs sur les îles Ramsay et Lyell – Gwaii Haanas

Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs? **Oui** ( ) **Non** ( )

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- (a) le nom de l'ancien fonctionnaire;
- (b) les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- (c) la date de la cessation d'emploi;
- (d) amount of lump sum payment;
- (e) le montant du paiement forfaitaire;
- (f) la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- (g) nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant les taxes applicables.

### 5.1.2 Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms

Les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une soumission comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.

À cette fin, les soumissionnaires peuvent utiliser le formulaire Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms qu'ils trouveront à l'annexe « D ».

### 5.1.3 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) » ([http://www.travail.gc.ca/fra/normes\\_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml](http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml)) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](#).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](#) » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

### 5.1.4 Statut et disponibilité du personnel

Clause du Guide des CCUA A3005T (2010-08-16), Statut et disponibilité du personnel

### 5.1.5 Études et expérience

Clause du guide des CCUA A3010T (2010-08-16) Études et expérience



N° de l'invitation  
5P420-16-5338/A

N° de la modification  
00

Autorité contractante  
Ryan Taylor

N° de réf. du client  
PO-

Titre  
Récolte de venaison de Llgaay gwii sdiyhlda – Projet de restauration de l'équilibre des cerfs sur les îles Ramsay et Lyell – Gwaii Haanas

---

## **PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

### **6.1 Exigences relatives à la sécurité**

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **6.2 Énoncé des travaux**

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux qui se trouve à l'annexe A.

### **6.3 Clauses et conditions uniformisées**

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### **6.3.1 Conditions générales**

2010C (2016-04-04), Conditions générales – services (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

Toute référence au ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux sera supprimée et remplacée par le ministre de l'Environnement et du Changement climatique aux fins de l'Agence Parcs Canada. Toute référence au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux sera supprimée et remplacée par l'Agence Parcs Canada.

### **6.4 Durée du contrat**

#### **6.4.1 Période du contrat**

La période du contrat est à partir de la date d'attribution du contrat jusqu'au 30 septembre 2017 inclusivement.

### **6.5 Responsables**

#### **6.5.1 Autorité contractante**

L'autorité contractante pour le contrat est :

#### **Ryan Taylor**

Agent de négociation des contrats, Services nationaux de passation de marchés  
Agence Parcs Canada  
635 - 8th Avenue SW, bureau 1300  
Calgary (Alberta) T2P 3M3

N° de téléphone : 403-292-8503  
N° de télécopieur : 403-292-4475  
Courriel : [ryan.taylor@pc.gc.ca](mailto:ryan.taylor@pc.gc.ca)

**N° de l'invitation**  
5P420-16-5338/A

**N° de la modification**  
00

**Autorité contractante**  
Ryan Taylor

**N° de réf. du client**  
PO-

**Titre**  
Réculte de venaison de Llgaay gwii sdiihlda – Projet de restauration de l'équilibre des cerfs sur les îles Ramsay et Lyell – Gwaii Haanas

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

### 6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

*\*\*\* à insérer au moment de l'attribution du contrat \*\*\**

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

### 6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Le représentant de l'entrepreneur pour le contrat est :

<b>Nom du représentant :</b>		
<b>Titre :</b>		
<b>Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur :</b>		
<b>Adresse :</b>		
<b>Ville :</b>	<b>Province/ Territoire :</b>	<b>Code postal:</b>
<b>Téléphone :</b>	<b>Télécopieur :</b>	
<b>Courriel :</b>		
<b>Numéro d'entreprise - approvisionnement ou numéro de Taxe sur les produits et services :</b>		

#### Instructions pour l'obtention d'un numéro d'entreprise - approvisionnement (NEA)

Les soumissionnaires canadiens doivent avoir un numéro d'entreprise – approvisionnement (NEA) avant de se voir attribuer un contrat. Ils peuvent s'inscrire pour obtenir un NEA du système Données d'inscription des fournisseurs en se rendant sur le site [Web d'Accès entreprises Canada](https://achatsetventes.gc.ca/pour-les-entreprises/vendre-au-gouvernement-du-canada/s-inscrire-comme-fournisseur) : (https://achatsetventes.gc.ca/pour-les-entreprises/vendre-au-gouvernement-du-canada/s-inscrire-comme-fournisseur). Pour s'inscrire autrement que par Internet, les soumissionnaires peuvent communiquer avec la Ligne Info d'Accès entreprises Canada au 1-800-811-1148 afin d'obtenir le numéro de téléphone de l'agent d'inscription des fournisseurs le plus près.

N° de l'invitation  
5P420-16-5338/A

N° de la modification  
00

Autorité contractante  
Ryan Taylor

N° de réf. du client  
PO-

Titre  
Récolte de venaison de Llgaay gwii sdiilhda – Projet de restauration de l'équilibre des cerfs sur les îles Ramsay et Lyell – Gwaii Haanas

---

## 6.6 Divulgence proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

## 6.7 Paiement

### 6.7.1 Base de Paiement – Prix Ferme

En contrepartie de l'exécution satisfaisante de toutes ses obligations stipulées dans le contrat, l'entrepreneur recevra un prix ferme, comme le précise l'annexe B au coût de \_\_\_\_ \$ (*à insérer à l'attribution du contrat*). Les droits de douane sont *compris* et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

### 6.7.2 Paiements Progressifs

1. Le Canada effectuera les paiements progressifs conformément aux dispositions de paiement du contrat, à raison de une fois par mois au plus, pour les frais engagés dans l'exécution des travaux, jusqu'à concurrence de \_\_\_\_ p. 100 du montant réclamé et approuvé par le Canada si :
  - a. une demande de paiement exacte et complète en utilisant le formulaire [PWGSC-TPSGC 1111](#), Demande de paiement progressif, et tout autre document exigé par le contrat ont été présentés conformément aux instructions relatives à la facturation fournies dans le contrat;
  - b. le montant réclamé est conforme à la base de paiement;
  - c. la somme de tous les paiements progressifs effectués par le Canada ne dépasse pas \_\_\_\_ p. 100 de la totalité du montant à verser en vertu du contrat;
  - d. toutes les attestations demandées sur le formulaire [PWGSC-TPSGC 1111](#) ont été signées par les représentants autorisés.
2. Le solde du montant dû sera payé conformément aux dispositions de paiement du contrat lorsque tous les travaux exigés au contrat auront été complétés et livrés si les travaux ont été acceptés par le Canada et une demande finale pour le paiement est présentée.
3. Les paiements progressifs ne sont que des paiements provisoires. Le Canada peut procéder à une vérification gouvernementale et des vérifications provisoires du temps et des coûts et apporter lorsqu'il y a lieu des correctifs au contrat pendant l'exécution des travaux. Tout paiement en trop qui résulte du versement des paiements progressifs ou d'une autre cause doit être remboursé rapidement au Canada.

## 6.8 Instructions relatives à la facturation

6.8.1 L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient exécutés.

Chaque facture doit être appuyée par :

**N° de l'invitation**  
5P420-16-5338/A

**N° de la modification**  
00

**Autorité contractante**  
Ryan Taylor

**N° de réf. du client**  
PO-

**Titre**  
Récolte de venaison de Llgaay gwii sdiilhda – Projet de restauration de l'équilibre des cerfs sur les îles Ramsay et Lyell – Gwaii Haanas

---

(a) une copie du rapport mensuel sur l'avancement des travaux.

**6.8.2** Les factures doivent être distribuées comme suit :

(a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

## **6.9 Dépôt direct**

En avril 2012, le gouvernement du Canada a annoncé que le dépôt direct deviendrait, en remplacement des chèques, la méthode de paiement principale pour les paiements émis par le receveur général du Canada au plus tard en avril 2016. Si le soumissionnaire n'utilise pas le service de dépôt direct, il devra remplir le formulaire d'inscription au service de dépôt direct et le remettre à l'autorité contractante au moment de la réception du marché.

Informations complémentaires sur cette initiative du gouvernement du Canada est disponible à :  
<http://www.depotdirect.gc.ca>

## **6.10 Attestations et renseignements supplémentaires**

### **6.10.1 Conformité**

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements supplémentaires, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

### **6.11 Lois applicables**

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Colombie-Britannique, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

### **6.12 Ordre de priorité des documents**

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- (a) les articles de la convention;
- (b) les conditions générales [2010C](#) (2016-04-04), Conditions générales – services (complexité moyenne);
- (c) Annexe « A », Énoncé des travaux;
- (d) Annexe « B », Base de paiement;
- (e) Annexe « C », Attestation et preuve de conformité en matière de santé et de sécurité au travail (SST); et
- (f) la soumission de l'entrepreneur en date du \*\*\* à insérer au moment de l'attribution du contrat \*\*\*.

### **6.13 Clauses du Guide des CUA**

A9068C (2010-01-11) Règlements concernant les emplacements du gouvernement  
B6802C (2007-11-30), Biens de l'État  
A9039C (2008-05-12), Récupération  
G1005C (2016-01-28), Assurance - aucune exigence particulière

**N° de l'invitation**  
5P420-16-5338/A

**N° de la modification**  
00

**Autorité contractante**  
Ryan Taylor

**N° de réf. du client**  
PO-

**Titre**  
Récolte de venaison de Llgaay gwii sdiihlda – Projet de restauration de l'équilibre des cerfs sur les îles Ramsay et Lyell – Gwaii Haanas

---

## **6.14 Inspection et acceptation**

Le chargé de projet sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement

N° de l'invitation  
5P420-16-5338/A

N° de la modification  
00

Autorité contractante  
Ryan Taylor

N° de réf. du client  
PO-

**Titre**  
Récolte de venaison de Llgay gwii sdiihlda – Projet de restauration de l'équilibre des cerfs sur les îles Ramsay et Lyell – Gwaii Haanas

---

## ANNEXE A – ÉNONCÉ DES TRAVAUX

### 1. **Titre**

Récolte de venaison de Llgay gwii sdiihlda – Projet de restauration de l'équilibre des cerfs sur les îles Ramsay et Lyell

### 2. **Contexte**

Ce contrat vise la collecte de carcasses après la chasse, l'entreposage sécuritaire des aliments, le transport, le suivi, le dépeçage et la distribution de la venaison récoltée dans le cadre du projet de restauration de l'équilibre. Dans le cadre d'un projet pluriannuel visant à restaurer l'intégrité écologique d'écosystèmes forestiers sélectionnés à Gwaii Haanas, on procédera à l'enlèvement du cerf de Sitka introduit sur l'île Ramsay et sur l'île Lyell. L'abattage des animaux aux points d'appât par le personnel de l'Agence Parcs Canada et ses entrepreneurs débutera le 20 avril sur l'île Ramsay et se poursuivra jusqu'aux environs du 12 mai 2017 et aura lieu du 5 au 18 mai sur la partie sud de l'île Lyell (voir les cartes ci-jointes pour les emplacements probables de la chasse aux points d'appât sur les deux îles).

Les animaux abattus dans le cadre de l'éradication et désignés pour consommation humaine seront classés en deux groupes. La qualité de la viande est primordiale pour toute carcasse récoltée pour consommation humaine. Toutefois, les règlements qui s'appliquent à la viande récoltée pour une utilisation dans les communautés des Premières Nations directement (c'est-à-dire, traitée et distribuée par des membres de la Nation haïda) et ceux qui s'appliquent aux carcasses traitées par l'installation de transformation de la viande certifiée à l'intention des programmes alimentaires pour les écoles et les aînés sont différents. De plus, puisque la cueillette des carcasses ne peut pas entraver ou compromettre la chasse aux points d'appât qui est essentielle au succès du projet et que la récolte aura lieu au printemps pendant que les températures froides persistent, il y a moyen d'avoir plus de viande récoltée si la qualité de viande peut être maintenue en séparant les animaux en deux catégories distinctes. La température moyenne quotidienne au ruisseau Pallant est de 6,3 C en avril et de 9,5 C en mai (1991-2010).

Catégorie A – Les animaux qui semblent en santé de l'extérieur et qui semblent peser plus de 40 livres (après l'éviscération) seront éviscérés aussi rapidement que possible après la mort (entre 1 et 3,5 heures) et seront réfrigérés aussi rapidement que possible en maintenant la cavité intestinale ouverte avec un bâton et en plaçant la carcasse sur un sol froid, comme une plage de roches au-dessus de la laisse de marée haute. Les animaux seront alors recueillis par l'équipe de l'entrepreneur chargé des carcasses avec l'appui du personnel de l'Agence Parcs Canada, puis réfrigérés ou congelés aussitôt que possible après la mort de l'animal. La communication par radio VHF entre l'équipe chargée des carcasses et l'équipe de chasse permettra une collecte rapide. Ces animaux seront marqués différemment des animaux de catégorie B. Les animaux de catégorie A seront transportés congelés ou réfrigérés vers une installation certifiée de coupe et d'emballage et seront la source de viande coupée et emballée pour les programmes alimentaires locaux dans les écoles et pour les aînés.

Catégorie B – On consignera l'heure de la mort des animaux dont l'extérieur semble en santé et qui semblent peser plus de 40 livres (après l'éviscération). Ces derniers seront éviscérés par l'équipe chargée des carcasses ou le personnel d'Agence Parcs Canada dans l'heure suivant l'abattage. Les carcasses seront traitées de façon à s'assurer qu'elles soient refroidies aussi rapidement que possible. Toute carcasse qui dégage une odeur ou montre des signes de contamination sera éliminée par l'entrepreneur conformément aux règlements d'élimination. La viande traitée pour cette catégorie est pour consommation personnelle. Elle ne doit pas être utilisée dans un événement ou un contexte public à moins que le transformateur de viande soit un transformateur ou un boucher professionnel. Si, à tout moment pendant la transformation, l'équipe chargée de la carcasse, l'Agence Parcs Canada ou ses entrepreneurs jugent que l'animal n'est pas en santé, le cerf sera retiré du bassin de viande destinée à la consommation humaine.

### 3. Objectif

L'utilisation d'une partie de la viande des cerfs éliminés est un composant clé du projet. Les travaux visent à assurer la liaison avec le personnel de l'Agence Parcs Canada et ses entrepreneurs qui travaillent sur le projet de restauration de l'équilibre afin de récolter de 40 à 80 carcasses de cerfs des îles visées par la restauration, de transporter les cerfs dans un état réfrigéré ou congelé de Gwai Haanas (Gandaawuu.ngaay Xyangs – baie Juan Perez) au site de transformation (probablement Queen Charlotte ou Skidegate), assurer le suivi de la chaîne de possession de la viande pour chaque carcasse, dépecer la viande dans une installation de Santé Canada ou approuvé par la province, et distribuer la viande aux programmes alimentaires locaux (cantines roulantes, LF2S et conseil de bande de Skidegate).

### 4. Portée des travaux

L'entrepreneur retenu devra :

- Récolter entre 40 et 80 carcasses de cerfs (le nombre pourrait être plus élevé que cette plage, mais ne peut être inférieur à 40) entre le 20 avril et le 12 mai sur l'île Ramsay et le 5 au 18 mai sur la partie sud de l'île Lyell. La qualité de la viande est primordiale pour tous les animaux récoltés.
- Sur demande, l'entrepreneur fournira un budget détaillé qui comprendra tous les aspects de l'exécution du programme.
- Coordonner la récupération quotidienne des carcasses pendant une période de 5 à 10 jours pendant la chasse sur l'île Ramsay et une période de 10 à 12 jours pendant la chasse sur l'île Lyell pour un total de 18 jours de récolte.
- Établir un plan et un calendrier pour la récolte, le transport et la distribution de la viande. Ce plan indiquera comment la viande sera distribuée rapidement et équitablement aux programmes alimentaires locaux et comment elle sera coupée pour répondre aux besoins des programmes locaux de distribution d'aliments.
- Fournir l'ensemble du personnel, des contenants et de l'équipement pour transporter et assurer le suivi de la viande, de son point de récolte à sa distribution, de façon sécuritaire et conformément aux exigences des normes alimentaires.
- L'installation autorisée de coupe et d'emballage qui transforme le cerf devra avoir un plan écrit de salubrité des aliments soumis à Northern Health.
- Fournir de l'espace de réfrigérateur et de congélateur adéquat pour entreposer la viande ainsi qu'un point de distribution.
- Distribuer la viande de 40 à 80 carcasses aux programmes alimentaires locaux (par exemple, LF2S et cantines roulantes ainsi que trois cerfs entiers au conseil de bande de Skidegate) et aux membres locaux de Premières Nations désignées par les conseils locaux comme souhaitant figurer sur une liste de distribution de viande, d'ici les échéances indiquées dans le présent énoncé des travaux.
- Récolter les sabots et les peaux d'au plus 10 cerfs pour une utilisation dans des programmes culturels et artistiques de la communauté.
- Conformément aux normes pour le don de viande de gibier éliminé, l'emballage final devra comprendre une étiquette indiquant « non inspecté par le gouvernement; usage personnel seulement; non destiné à la revente ».
- Inclure un coordonnateur de la logistique à l'équipe de projet qui ne sera pas sur le terrain, mais aura la capacité de communiquer avec l'équipe sur le terrain.

### 5. Contraintes

N° de l'invitation  
5P420-16-5338/A

N° de la modification  
00

Autorité contractante  
Ryan Taylor

N° de réf. du client  
PO-

Titre  
Récolte de venaison de Llgaay gwii sdiyhda – Projet de restauration de l'équilibre des cerfs sur les îles Ramsay et Lyell – Gwaii Haanas

---

Des contraintes liées aux politiques du gouvernement s'appliquent à ces travaux, y compris la conformité aux politiques et directives de l'Agence Parcs Canada. Toutes les lignes directrices provinciales et de Santé Canada pertinentes en matière de santé et de salubrité s'appliqueront à la transformation de la viande.

Il est entendu que le nombre de cerfs à récolter dépendra de la qualité des animaux obtenus des îles Ramsay et Lyell et qu'il pourrait être possible de récolter des animaux au-delà de la plage indiquée. Il s'agit d'un résultat souhaitable tant que l'entrepreneur respecte le budget indiqué et qu'un marché de distribution est établi pour les animaux en trop.

Il est important que la viande obtenue du programme de récolte soit recueillie sans compromettre la réussite des activités d'élimination.

## 6. **Produits livrables**

- a. En fonction de la proposition des entrepreneurs, un plan de projet final sera établi et approuvé par l'Agence Parcs Canada et l'entrepreneur au plus tard le 31 mars 2017.
- b. La venaison provenant de 40 à 80 animaux en santé est coupée, emballée et distribuée au sein des communautés de Haida Gwaii.
- c. Un bref rapport sommaire (de deux à trois pages) décrivant la récolte, la distribution de la viande ainsi que ce qui a fonctionné et les améliorations pouvant être apportées pour les projets à venir.

## 7. **Responsabilités de l'entrepreneur**

L'entrepreneur doit :

- Coordonner la récolte, la transformation et la distribution de 40 à 80 carcasses de cerf des îles Ramsay et Lyell dans la période d'avril à mai 2017, comme décrit dans le présent énoncé des travaux.
- Fournir la main-d'œuvre, l'équipement et le transport nécessaires à la réalisation des travaux.
- Exécuter les travaux conformément aux normes et règlements applicables de WorkSafe BC.
- Respecter tous les codes, les lois, les règlements administratifs, les normes et les règlements applicables.
- Assister à une réunion initiale dans les deux semaines de la signature du contrat afin d'assurer la clarté des attentes contractuelles.
- Les entrepreneurs retenus participeront à l'orientation de projet pour prendre connaissance des échéanciers de projet ainsi que de la logistique et de la sécurité sur place avant la première récolte.
- Si l'entrepreneur fait appel à des sous-traitants, il devra s'assurer que ces derniers soient équipés adéquatement avec de l'équipement de terrain et de sécurité personnel et détiennent les attestations de formation de sécurité nécessaires pour être sur le terrain.
- Fournir de la réfrigération et du transport adéquat pour la viande afin qu'elle puisse être préservée pour maintenir un niveau de qualité élevé.
- Fournir trois carcasses entières en bonne condition au conseil de bande de Skidegate.
- Fournir de la viande coupée et emballée (dans des installations certifiées) des autres cerfs de catégorie B pour les programmes LF2S et de cantines roulantes ou pour d'autres programmes locaux de distribution d'aliments établis et appropriés.
- Fournir des cerfs de qualité élevée de la catégorie A aux programmes de repas ou aux personnes désignées par l'entremise des programmes de repas locaux offerts à Skidegate ou Masset.
- Assurer la coordination avec le gestionnaire de la logistique de l'Agence Parcs Canada afin de récolter la viande des points d'appât sans perturber le processus sur les îles Lyell et Ramsay.
- Assurer la coordination avec le personnel de l'Agence Parcs Canada afin d'éliminer toutes les carcasses récoltées des sites du littoral, peu importe si elles sont transférées au programme de viande.

## 8. **Responsabilités de Parcs Canada**



N° de l'invitation  
5P420-16-5338/A

N° de la modification  
00

Autorité contractante  
Ryan Taylor

N° de réf. du client  
PO-

Titre  
Récolte de venaison de Llgay gwii sdiyhda – Projet de restauration de l'équilibre des cerfs sur les îles Ramsay et Lyell – Gwii Haanas

---

- L'Agence Parcs Canada fournira une équipe de soutien de deux personnes et un bateau afin d'aider l'entrepreneur avec l'éviscération et le ramassage des carcasses de cerfs dans les fenêtres de temps indiquées.
- L'Agence Parcs Canada fournira des radios préprogrammées avec ses canaux simplex à utiliser pour communiquer afin d'établir le ramassage de carcasses.
- L'Agence Parcs Canada coordonnera toutes les procédures de sécurité et d'intervention en cas d'urgence pour le personnel sur le terrain et fournira l'information nécessaire sur les plans de sécurité à l'entrepreneur sur le terrain.
- L'Agence Parcs Canada obtiendra un permis général relié à la faune du ministère des Forêts, des Terres et des Ressources naturelles (MFTRN) pour permettre le transport légal de la viande récoltée sur les terres provinciales.

## 9. **Calendrier**

Les travaux débuteront le 1<sup>er</sup> mars et comprendront :

- Établissement et approbation finale d'un plan de projet avec rétroaction du gestionnaire de projet de restauration de l'équilibre d'ici la mi-mars à la fin mars 2017.
- Achat de l'équipement nécessaire en mars 2017.
- Fourniture d'un bateau adéquat et en bon état de navigabilité et d'un équipage approuvés par Transport Canada, ou de l'équipement équivalent, pour l'entreposage et le transport de viandes réfrigérées de la baie Juan Perez vers l'emplacement de transformation.
- Fourniture d'une yole adéquate et en bon état de navigabilité approuvée par Transport Canada avec des projecteurs branchés adéquats ou des feux installés pour les opérations nocturnes de collecte de carcasses aux points d'appât des îles.
- 5 à 10 jours de récolte de viande des opérations sur l'île Ramsay terminée d'ici le 12 mai 2017.
- 11 jours de récolte de viande des opérations sur l'île Lyell terminée d'ici le 18 mai 2017.
- Transport de la viande dans un bateau réfrigéré ou des conditions de réfrigération, et entreposage à froid dans des installations certifiées de coupe et d'emballage de viande d'ici le 21 mai 2017.
- Distribution de toute la viande de catégorie A d'ici le 30 juin 2017.
- Distribution de la viande de catégorie B aux programmes communautaires locaux d'aide alimentaire terminée d'ici le 1<sup>er</sup> septembre 2017.

## 10. **Exigences en matière de sécurité**

L'entrepreneur et les sous-traitants n'utiliseront pas les postes des gardiens de Gwii Haanas pour l'hébergement. Ils n'auront donc pas à obtenir d'autorisations de sécurité.

## 11. **Langues officielles**

La langue exigée pour les communications orales et écrites est l'anglais. Tous les rapports d'étape et les rapports finaux, y compris les produits livrables indiqués, seront rédigés en anglais.

N° de l'invitation  
5P420-16-5338/A

N° de la modification  
00

Autorité contractante  
Ryan Taylor

N° de réf. du client  
PO-

Titre  
Récolte de venaison de Llgaay gwii sdiihlda – Projet de restauration de l'équilibre des cerfs sur les îles Ramsay et Lyell – Gwaii Haanas

## ANNEXE B – BASE DE PAIEMENT

### 1. Prix ferme

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé à des prix fermes pour tous les coûts (y compris, sans s'y limiter, l'ensemble de la main-d'œuvre, des voyages, des matériaux, des débours et les frais d'administration), comme il est indiqué ci-dessous.

N° de l'article	Description	Montant forfaitaire Prix	Quantité	Montant estimatif (PU x QE)
01	Prix forfaitaire tout compris pour l'achèvement des travaux conformément à l'annexe A – Énoncé des travaux et conformément à la proposition technique des proposants.	_____ \$	1	_____ \$
<b>Prix total estimatif</b> (TPS/TVH en sus)				

#### Remarques

- (a) Les droits de douane sont inclus et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.
- (b) Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

## ANNEXE C – CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUES

### MÉTHODE D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS

La soumission sera évaluée selon un ensemble de critères obligatoires et de critères cotés par points; autrement dit, pour être jugée recevable, la soumission doit respecter l'ensemble des exigences obligatoires précisées et obtenir la note minimale exigée pour les critères cotés par points. Si les exigences obligatoires ne sont pas respectées, les critères cotés par points ne seront pas évalués et la soumission ne sera pas retenue aux fins d'examen plus approfondi, puisque tout soumissionnaire qui ne respecte pas les exigences obligatoires n'aura pas la compétence et les capacités minimum nécessaires pour entreprendre les travaux.

### CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES

N° de l'article	Critères d'évaluation
1.1.	L'équipe de projet proposée <b>doit</b> avoir accès à des installations certifiées de coupe et d'emballage ou un abattoir pour la transformation de la viande destinée aux programmes communautaires d'aide alimentaire. La proposition doit indiquer comment le proposant répond ou répondra à cette exigence.
1.2	Le soumissionnaire doit présenter un calendrier de projet détaillé qui indique les activités, les jalons et les produits livrables importants du projet.
1.3	Le soumissionnaire doit indiquer comment il satisfera aux besoins en matière de suivi de la viande du point de récolte à la livraison à l'utilisateur final, et comment il fera face aux défis logistiques du transport de la viande de Gwaii Haanas jusqu'aux communautés locales dans un environnement froid et salubre et de la distribution de la nourriture dans les communautés.
1.4	Tous les bâtiments utilisés par les entrepreneurs doivent être conformes aux normes de Transport Canada pour l'attestation des équipages, les normes de sécurité et les exigences opérationnelles. La proposition doit démontrer que le proposant répond ou répondra à cette exigence.
1.5	Les propositions doivent démontrer les connaissances de l'environnement réglementaire pour la manipulation et la distribution sécuritaire de la viande.

### CRITÈRES TECHNIQUES COTÉS PAR POINTS

N° de l'article	Critères d'évaluation	Points cotés	Pondération	Maximum de points pondérés possible
2.1.	Les membres de l'équipe de projet ont fait des études ou possèdent des titres de compétences et d'autres qualifications pertinentes dans leurs rôles respectifs, y compris de l'expérience de la	<b>0 point</b> : L'information fournie est inadéquate ou insuffisante.  <b>1 à 4 points</b> : Les membres de l'équipe ont de l'expérience ou des titres de compétences limités (au plus un an), et leurs compétences sont limitées ou non pertinentes dans leurs rôles respectifs.	4.0	<b>40</b>

N° de l'invitation  
5P420-16-5338/A

N° de la modification  
00

Autorité contractante  
Ryan Taylor

N° de réf. du client  
PO-

Titre  
Récolte de venaison de Llgaay gwii sdiilhda – Projet de restauration de l'équilibre des cerfs sur les îles Ramsay et Lyell – Gwaii Haanas

	manipulation sécuritaire des aliments, de la planification et de la logistique dans un environnement éloigné sur le terrain.	<p><b>5 à 7 points</b> : Les membres ont une certaine expérience (un à deux ans) et quelques titres de compétences, et leurs compétences sont suffisantes dans leurs rôles respectifs.</p> <p><b>8 à 9 points</b> : Les membres de l'équipe ont de l'expérience et des titres de compétences de niveau approprié (deux à quatre ans), et leurs compétences sont solides dans leurs rôles respectifs.</p> <p><b>10 points</b> : Les membres de l'équipe ont une expérience avancée (quatre ans ou plus), leurs compétences sont excellentes dans leurs rôles respectifs, ils ont une connaissance détaillée de l'environnement océanique de Gwaii Haanas, ils démontrent un engagement complet auprès des initiatives et des programmes alimentaires locaux de Haida Gwaii.</p>		
2.2.	Familiarité et expérience avec les programmes alimentaires locaux de Haida Gwaii.	<p><b>0</b> : Aucune expérience avec les programmes alimentaires locaux de Haida Gwaii.</p> <p><b>1 à 4</b> : Expérience au cours de la dernière ou des deux dernières années avec un ou plusieurs programmes alimentaires locaux de Haida Gwaii.</p> <p><b>5 à 7</b> : Expérience au cours des trois à quatre dernières années avec un ou plusieurs programmes alimentaires locaux de Haida Gwaii.</p> <p><b>8 à 10</b> : Expérience au cours des trois à quatre dernières années avec deux programmes alimentaires locaux de Haida Gwaii ou plus.</p>	1.0	20

<b>Total des points pondérés pouvant être accordés</b>		<b>60</b>
<b>Minimum de points pondérés requis</b>		<b>30</b>

N° de l'invitation  
5P420-16-5338/A

N° de la modification  
00

Autorité contractante  
Ryan Taylor

N° de réf. du client  
PO-

Titre  
Récolte de venaison de Llgaay gwii sdiyhda – Projet de restauration de l'équilibre des cerfs sur les îles Ramsay et Lyell – Gwaii Haanas

## ANNEXE D - ATTESTATION ET PREUVE DE CONFORMITÉ EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL (SST)

**Le formulaire suivant doit être rempli et signé avant le début des travaux dans les lieux de travail de Parcs Canada.**

**Les entrepreneurs devront remplir ce formulaire à la satisfaction de Parcs Canada pour avoir accès aux lieux de travail.**

Parcs Canada considère que les textes législatifs fédéraux régissant la santé et la sécurité au travail lui imposent certaines responsabilités en tant que propriétaire de lieux de travail. Pour être en mesure d'assumer ces responsabilités, Parcs Canada met en œuvre un régime de sécurité à l'intention des entrepreneurs qui exécutent des travaux sur ses lieux de travail, afin qu'ils assument bien les rôles et les responsabilités qui leur incombent en vertu de la partie II du Code canadien du travail et du *Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail*.

Autorité responsable/chef de projet de Parcs Canada	Adresse	Coordonnées
Gestionnaire de projet		
Entrepreneur principal		
Sous-traitant(s) (ajouter des lignes au besoin)		

Lieu(x) des travaux

Description générale des travaux à exécuter

**N° de l'invitation**  
5P420-16-5338/A

**N° de la modification**  
00

**Autorité contractante**  
Ryan Taylor

**N° de réf. du client**  
PO-

**Titre**  
Récolte de venaison de Llgaay gwii sdiyhlda – Projet de restauration de l'équilibre des cerfs sur les îles Ramsay et Lyell – Gwaii Haanas

---

N° de l'invitation  
5P420-16-5338/A

N° de la modification  
00

Autorité contractante  
Ryan Taylor

N° de réf. du client  
PO-

Titre  
Récolte de venaison de Liigaay gwii sdiilhda – Projet de restauration de l'équilibre des cerfs sur les îles Ramsay et Lyell – Gwaii Haanas

**Répondre par « Oui » aux énoncés qui s'appliquent à la situation.**

	Une réunion a été organisée pour discuter des risques et de l'accès au lieu de travail; tous les risques connus et prévisibles ont été signalés à l'entrepreneur et à ses sous-traitants.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants respecteront tous les textes législatifs fédéraux et provinciaux/territoriaux, ainsi que les politiques et procédures de Parcs Canada qui s'appliquent à la santé et la sécurité au travail.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants fourniront tout le matériel de sécurité ainsi que tous les équipements, dispositifs et vêtements de protection exigés.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs employés connaissent bien tout le matériel de sécurité ainsi que tous les équipements, dispositifs et vêtements de protection exigés, et qu'ils les utilisent en tout temps.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs activités ne mettent pas en danger la santé et la sécurité des employés de Parcs Canada.
	L'entrepreneur/le sous-traitant a inspecté le chantier et a effectué une évaluation des risques; il a mis en place un plan de santé et sécurité qu'il a porté à la connaissance de ses employés avant le début des travaux.
	Lorsque l'entrepreneur ou un sous-traitant entreposera, manipulera ou utilisera des substances dangereuses sur le lieu de travail, il placera des panneaux d'avertissement aux points d'accès afin d'avertir les personnes concernées de la présence de ces substances et de leur communiquer les précautions à prendre pour éviter ou limiter les risques de blessure ou d'accident mortel.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs employés connaissent toutes les procédures d'urgence en vigueur dans le lieu de travail.

Je soussigné, \_\_\_\_\_ (entrepreneur), atteste que j'ai lu, que je comprends et que moi-même, de même que mon entreprise, mes employés et tous mes sous-traitants, respecterons les exigences exposées dans le présent document et les conditions du contrat.

Nom

Signature

Date

**N° de l'invitation**  
5P420-16-5338/A

**N° de la modification**  
00

**Autorité contractante**  
Ryan Taylor

**N° de réf. du client**  
PO-

**Titre**  
Récolte de venaison de Llgaay gwii sdiyhlda – Projet de restauration de l'équilibre des cerfs sur les îles Ramsay et Lyell – Gwaii Haanas

---

## **ANNEXE E - DISPOSITIONS RELATIVES À L'INTÉGRITÉ – LISTE DE NOMS**

Les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une soumission comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.

### **Structure de l'entreprise du soumissionnaire :**

(Propriétaire unique, société, coentreprise, partenariat, etc.)

---

1.

---

2.

---

3.

---

4.

---

5.

---

6.

---

7.

---

8.

---

9.

---

10.

---